

Ce que je dois connaître Pour décider

Nom_____

sexe_____Âge_____

Statut_____

Raison de la prise en charge_____

Travailleur social_____

Autres personnes impliquées_____

Fréquenté-t-il l'école_____année scolaire_____

Comportements_____

Est-ce qu'il y aura un changement d'école_____

Contact avec les parents permis?_____ Fréquences_____

Médications_____

Allergies_____

Diète spéciale_____

Diagnostic de l'enfant_____

Information sur les comportements	oui	non	spécifié
Aggressif physiquement			
Abusif verbalement			
Abus de drogues			
Consommation d'alcool			
Danger de fuite			
Crise de Tempérament			
Dépression			
Comportements suicidaires			
Mentir			
Voler			
Automutilation			
Comportements sexuels inappropriés			
Actif sexuellement			
Pyromane			
Énurésie nocturne (mouille son lit la nuit)			
Dossier criminel positif			
Pauvre habitude de sommeil			
Blesse intentionnlement les autres			

1. Demander et lire le plan de l'enfant avec le travailleur social.
2. Prendre des notes et s'informer des activités dont l'enfant participe. S'informer qui va assumer les coûts pour le kilométrage, repas et hôtels, si nécessaire.
3. Demander la condition médicale de l'enfant, ses besoins de suivi professionnel; Savoir qui va assumer les coûts pour le kilométrage, repas et hôtels, si nécessaire.
4. Si le placement est un nouveau né, qui assumera les coûts pour les couches, formule de bébé, etc.
5. S'il est suivi par un médecin, est-ce que les médicaments en vente libre seront couverts par le département. (Non-prescrits)
6. S'assurer que l'information est transmise par écrit et donner une copie au travailleur social.
7. Avec toute l'information en votre possession vous pouvez prendre une décision informée quant-à savoir si vous êtes en mesure de prendre l'enfant.
8. Vous ne pouvez pas faire des arrangements si l'enfant est déjà dans votre maison.